

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 MARS 2021

Etaient présents :

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DARPHIN Colette, DUBESSY Gilles, GALILEÏ Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique (présent de la délibération n°77 à la délibération n°95), CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, GUEYDON Simone, THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent (présent de la délibération n°77 à la délibération n°95), DUBOUIS Marie-Claire, GIANONE David, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÉLE Evelyne, TOUCHARD Pascal, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc, GAUTIER Laura, MERARD Chantal, AGUERA Antonio, MAZNI Slim, COTTIN Alain, BERTHIER Jacqueline, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, ESTIENNE Nathalie, LAGOUTTE Damien (suppléant), ROSSET Jean-Yves (suppléant).

Etaient absents ou excusés :

SOTTON Martin, DUMONTET Daniel, DE BUSSY Jacques, PERONNET Alain, CHALON Cédric, REYBAUT Anne, BOURRASSAUT Patrick.

Pouvoirs :

VERNAY-CHERPIN Cécile donne procuration à VERCHÈRE Patrice, VOLAY Fabienne donne procuration à GAUTIER Laura, LEÏTAO Lidia donne procuration à BUTTY Jean-Marc, CHERPIN Magali donne procuration à BERTHIER Jacqueline.

Etaient également présents : DUMONTET Pierre.

En application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, l'organe délibérant des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent, chacun d'eux pouvant être porteur de deux pouvoirs.

Monsieur le Président énumère les pouvoirs qui lui ont été remis.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

Madame Pascale JOMARD est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION COR-2021-074

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 25 FÉVRIER 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, adopté par délibération du Conseil communautaire du 19 novembre 2020 ;

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56

Contre : 0

Abstention(s) : 0

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION COR-2021-075**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****OBJET : RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES EN BUREAU DU JEUDI 25 FÉVRIER 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°COR 2020-087 du Conseil communautaire en date du 8 juin 2020 donnant délégation du Conseil au Bureau dans certaines matières ;

Considérant, comme le rappelle Monsieur le Président que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, il doit rendre compte des attributions qu'il a exercées ainsi que le Bureau, par délégation du Conseil communautaire ;

Considérant que les décisions suivantes ont été prises par le Bureau, lors de sa séance du 25 février 2021 :

2021-031	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 décembre 2020
2021-032	Compte-rendu des décisions du Bureau du 16 décembre 2020 - Information de l'organe délibérant
2021-033	Compte-rendu des décisions du Bureau du 28 janvier 2021- Information de l'organe délibérant
2021-034	Compte-rendu des décisions du Président - Information de l'organe délibérant
2021-035	Présentation du rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes
2021-036	Création d'un nouveau Conseil local de développement
2021-037	Composition du Conseil local de développement
2021-038	Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Tarare pour l'achat d'équipements adaptés pour effectuer des réunions à distance
2021-039	Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Tarare pour l'acquisition d'un équipement de sonorisation pour la salle du Conseil municipal
2021-040	Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Valsonne pour la sécurisation de la route départementale 313
2021-041	Attribution d'un fonds de concours à la Commune de St-Vincent-de-Reins pour des travaux d'aménagement de deux pièces dans le bâtiment de la mairie pour faire des bureaux
2021-042	Versement d'un fonds de concours à la Commune de Chénelette pour la réfection de la façade ouest de la salle des fêtes
2021-043	Versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Forgeux pour l'agrandissement du cimetière
2021-044	Versement d'un fonds de concours à la Commune de Chambost-Allières pour la rénovation du centre-bourg
2021-045	Versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Romain-de-Popey pour la construction d'équipements sportifs
2021-046	Rapport d'orientation budgétaire - Exercice 2021
2021-047	Approbation du rapport de la situation de la COR en 2020 en matière de développement durable sur son territoire

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56

Contre : 0

Abstention(s) : 0

PREND ACTE de la communication du compte-rendu des décisions du Bureau réuni le 25 février 2021, énumérées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 8 juin 2020.

DÉLIBÉRATION COR-2021-076
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
OBJET : RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-17 ;

Vu la délibération n°COR 2020-086 du Conseil communautaire en date du 8 juin 2020 donnant délégation du Conseil au Président dans certaines matières ;

Considérant, comme le rappelle Monsieur le Président que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, il doit rendre compte des attributions qu'il a exercées ainsi que le Bureau, par délégation du Conseil communautaire ;

Considérant que les décisions suivantes ont été prises par le Président dans le cadre de sa délégation :

2021-010	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Exercice 2021 - Résilience sanitaire
2021-011	Sollicitation de l'aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le diagnostic du système d'assainissement de Vaisonne - Investigations complémentaires
2021-012	Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour le budget " Energies"
2021-013	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Exercice 2021 - Travaux de rénovation du village des cabanes
2021-014	Achat de panneaux et outils de signalisation verticale
2021-015	Travaux d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
2021-016	Marché d'impression des documents de communication de la COR
2021-017	Avenant n°1 au lot du marché d'acquisition de fournitures administratives
2021-018	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Exercice 2021 - Part rénovation énergétique - Travaux de réfection et de rénovation énergétique de la piscine tournesol de Cours
2021-019	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Exercice 2021 - Travaux de rénovation du village des cabanes - <i>Décision qui annule et remplace la 2021-013 suite à modification du plan de financement</i>
2021-020	Marché de fournitures et livraison de produits d'entretien
2021-021	Travaux de renouvellement et/ou de renforcement de conduites d'adduction d'eau potable sur deux communes du territoire de la COR : Tarare et Poule-les-Écharmeaux

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

PREND ACTE de la communication des décisions du Président détaillées ci-dessus.

Cette présentation n'appelle pas d'observations.

Arrivée de Messieurs Dominique DESPRAS et Vincent CORGIER.

DÉLIBÉRATION COR-2021-077
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
OBJET : DÉBAT SUR L'OPPORTUNITÉ D'ÉLABORER UN PACTE DE GOUVERNANCE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 25 février 2021 ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux, l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'article L.5211-11-2, créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L.5211-5-1 A ou L.5211-41-3, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'établissement public ;

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai d'un an à compter du renouvellement général survenu en juin 2020 après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ;

Monsieur le Président précise au Conseil que le pacte de gouvernance peut prévoir :

- 1° les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- 2° les conditions dans lesquelles le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- 3° les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- 4° la création de commissions spécialisées associant les maires ;
- 5° la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;
- 6° les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires ;
- 7° les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- 8° les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Le Conseil communautaire est appelé à débattre, puis à se prononcer sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Patrice VERCHÈRE, après en avoir débattu et procédé au vote,

Pour : 58 Contre : 0 Abstention(s) : 0

1 – PREND ACTE de la tenue d'un débat sur l'opportunité d'élaborer d'un pacte de gouvernance entre la Communauté de l'Ouest Rhodanien et ses communes membres ;

2 – DÉCIDE DE NE PAS ÉLABORER un pacte de gouvernance ;

3 – MANDATE Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
INFORMATION : BILAN 2020 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le schéma de mutualisation pour les années 2016 à 2020 a été adopté par le Conseil communautaire le 14 décembre 2015.

Un bilan de sa mise en œuvre doit être présenté, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) ou du vote du budget.

Conformément à la réglementation, le bilan du schéma de mutualisation 2016-2020 pour l'année 2020 est adressé pour information.

Le Conseil prend acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION COR-2021-078
RESSOURCES HUMAINES
OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité technique du 16 mars 2021 ;

Considérant que, dans le cadre des avancements de grade, des promotions internes et des réussites aux concours de l'année 2020, et afin de permettre le fonctionnement de plusieurs services à la suite de la réorganisation des services de la COR, il convient d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs ;

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCIDE

1 – D'AUTORISER la création des 7 emplois, à temps complet et temps non complet, suivants :

Budget principal :

- 1 poste d'attaché principal ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste de rédacteur ;
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet ;

Budget Déchets :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;

2 – D'AUTORISER la suppression des 8 emplois, à temps complet et temps non complet, suivants :

Budget principal :

- 3 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'adjoint administratif ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet ;

Budget Déchets :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;

Budget Loisirs :

- 1 poste d'éducateur des APS (maître-nageur) : afin de corriger la situation de surnombre liée notamment à la fermeture de la piscine de Cours et à des contraintes budgétaires inhérentes à la situation sanitaire, un emploi de contractuel est supprimé sans possibilité de reclassement de l'agent en place ;

3 – D'APPROUVER les décisions qui en découlent, telles que présentées par Monsieur le Président ;

4 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-079
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, propose au Conseil de conserver les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

- taxe d'habitation : 9,09 % ;
- foncier bâti : 2,67 % ;
- foncier non bâti : 7,76 % ;
- cotisation foncière des entreprises : 25,01 %.

Les taux pour la TEOM demeurent également inchangés et se répartissent de la manière suivante :

- pour la zone urbaine de l'hyper centre de Tarare : 11,93 % ;
- pour la zone extérieure de Tarare et les autres communes de la COR : 9,93 %.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER la proposition du Vice-président ;

2 – DE FIXER les taux d'imposition pour l'exercice 2021 de façon identique à ceux votés en 2020 et comme présenté ci-dessus ;

3 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-080
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNÉE 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 211-7 ;

Vu le code général des impôts et notamment les dispositions de l'article 1530 bis ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-01-10-13 du 10 janvier 2020 relatif aux statuts et compétences de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n°COR 2020-260b du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 approuvant l'institution d'une taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant qu'il convient, à présent, de définir le produit attendu de cette taxe, et ce avant le 15 avril 2021 ;

Considérant que le calcul de la taxe GEMAPI s'opère de la façon suivante :

- la collectivité vote un montant de produit et l'administration fiscale répartit ce montant sur les 4 taxes (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises) proportionnellement aux recettes que ces taxes ont procuré l'année précédente sur le territoire de l'EPCI (communes + EPCI + syndicats fiscalisés dont les communes sont membres) ;

Ainsi, il est déterminé un taux additionnel identique par taxe pour chaque commune de l'EPCI ;

Considérant que le montant estimé pour 2021 de la compétence GEMAPI correspondant aux coûts d'adhésion aux trois syndicats de rivières, soit un total de 410 555,44 € réparti comme suit :

- Syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et affluents (SYRRTA) .. : 130 700,00 € ;
- Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) : 110 529,44 € ;
- Syndicat de rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) : 169 326,00 €.

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, propose au Conseil d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à un montant de 410 555,44 € pour l'année 2021.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le vote du produit de la taxe GEMAPI à un montant de 410 555,44 € pour l'année 2021 ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-081

FINANCES - COMPTABILITÉ

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23311-1 et L2311-5 ;

Considérant que la reprise anticipée des résultats de l'année antérieure permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours, les restes à réaliser étant également repris par anticipation ;

Considérant qu'il est dès aujourd'hui possible de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2020 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021 ;

Considérant que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2021 ;

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, expose les résultats anticipés suivants :

- **Budget principal**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	27 745 954,19	31 112 131,98	3 366 177,79
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		2 459 641,94	2 459 641,94
Total cumulé (1+2)	27 745 954,19	33 571 773,92	5 825 819,73

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	9 010 165,83	6 072 546,26	-2 937 619,57
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)		293 357,89	293 357,89
Total cumulé (1+2)	9 010 165,83	6 365 904,15	-2 644 261,68

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 469 364,92	1 800 146,84	330 781,92

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	5 825 819,73
Affectation à l'investissement (compte 1068)	2 313 479,76
Report en fonctionnement	3 512 339,98
Report en investissement	-2 644 261,68

- **Budget Économie**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	3 094 215,06	3 049 418,36	-44 796,70
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		46 216,64	46 216,64
Total cumulé (1+2)	3 094 215,06	3 095 635,00	1 419,94

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	3 920 883,46	1 923 265,33	-1 997 618,13
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)		2 169 027,11	2 169 027,11
Total cumulé (1+2)	3 920 883,46	4 092 292,44	171 408,98

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 329 474,06	1 621 584,34	292 110,28

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	1 419,94
Affectation à l'investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement	1 419,94
Report en investissement	171 408,98

- **Budget Déchets**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	5 854 136,49	5 437 385,26	-416 751,23
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		1 176 835,44	1 176 835,44
Total cumulé (1+2)	5 854 136,49	6 614 220,70	760 084,21

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	905 386,63	1 061 917,04	156 530,41
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)	334 864,40		-334 864,40
Total cumulé (1+2)	1 240 251,03	1 061 917,04	-178 333,99

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	38 431,25		-38 431,25

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	760 084,11
Affectation à l'investissement (compte 1068)	216 765,24
Report en fonctionnement	543 318,87
Report en investissement	-178 333,99

- **Budget Assainissement**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	2 727 565,84	3 355 350,06	627 784,22
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		536 527,01	536 527,01
Total cumulé (1+2)	2 727 565,84	3 891 877,07	1 164 311,23

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	2 013 529,14	2 024 574,25	11 045,11
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)		434 718,43	434 718,43
Total cumulé (1+2)	2 013 529,14	2 459 292,68	445 763,54

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	191 729,92	148 553,60	-43 176,32

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	1 164 311,23
Affectation à l'investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement	1 164 311,23
Report en investissement	445 763,54

- **Budget Assainissement non collectif**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	1 110,28	3 584,20	2 473,92
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)			0,00
Total cumulé (1+2)	1 110,28	3 584,20	2 473,92

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	21 600,00	111 207,78	89 607,78
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)	29 761,26		-29 761,26
Total cumulé (1+2)	51 361,26	111 207,78	59 846,52

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020		33 000,00	33 000,00

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	2 473,92
Affectation à l'investissement (compte 1068)	
Report en fonctionnement	2 473,92
Report en investissement	59 846,52

- **Budget Eau potable**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	144 694,09	714 807,44	570 113,35
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)			0,00
Total cumulé (1+2)	144 694,09	714 807,44	570 113,35

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	331 653,21	85 638,64	-246 014,57
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)			0,00
Total cumulé (1+2)	331 653,21	85 638,64	-246 014,57

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	31 525,37		-31 525,37

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	570 113,35
Affectation à l'investissement (compte 1068)	277 539,94
Report en fonctionnement	292 573,41
Report en investissement	-246 014,57

- **Budget Loisirs**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	2 626 578,65	2 705 640,00	79 061,35
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)	122 659,33		-122 659,33
Total cumulé (1+2)	2 749 237,98	2 705 640,00	-43 597,98

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)			0,00
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)			0,00
Total cumulé (1+2)	0,00	0,00	0,00

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020			0,00

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	-43 597,98
Affectation à l'investissement (compte 1068)	
Report en fonctionnement	-43 597,98

- **Budget Tourisme**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	36 619,46	60 234,18	23 614,72
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		14 325,29	14 325,29
Total cumulé (1+2)	36 619,46	74 559,47	37 940,01

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)			0,00
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)			0,00
Total cumulé (1+2)	0,00	0,00	0,00

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020			0,00

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	37 940,01
Affectation à l'investissement (compte 1068)	
Report en fonctionnement	37 940,01

- **Budget Énergies**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	20 836,05	18 750,89	-2 085,16
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		28 662,23	28 662,23
Total cumulé (1+2)	20 836,05	47 413,12	26 577,07

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	592 437,79	27 600,00	-564 837,79
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)		575 525,60	575 525,60
Total cumulé (1+2)	592 437,79	603 125,60	10 687,81

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	0,00	2 197 269,00	2 197 269,00

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	47 413,12
Affectation à l'investissement (compte 1068)	
Report en fonctionnement	47 413,12
Report en investissement	10 687,81

- **Budget Abattoir**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	187 124,14	198 367,24	11 243,10
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)		21 557,44	21 557,44
Total cumulé (1+2)	187 124,14	219 924,68	32 800,54

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)	106 200,59	178 792,51	72 591,92
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)		134 617,45	134 617,45
Total cumulé (1+2)	106 200,59	313 409,96	207 209,37

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	11 141,16		-11 141,16

Reprise anticipée	Montant
Résultat à affecter	32 800,54
Affectation à l'investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement	32 800,54
Report en investissement	207 209,37

- **Budget Zones**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)		71 495,00	71 495,00
Résultat antérieur reporté (ligne 002) (2)	568 948,57		-568 948,57
Total cumulé (1+2)	568 948,57	71 495,00	-497 453,57

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020 (1)			0,00
Résultat antérieur reporté (ligne 001) (2)	471 465,87		-471 465,87
Total cumulé (1+2)	471 465,87	0,00	-471 465,87

Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020			0,00

Reprise anticipée	Montant
Report en fonctionnement	-497 453,57
Report en investissement	-471 465,87

Monsieur le Président soumet au vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 telle que présentée ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

ADMINISTRATION GENERALE INFORMATION : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

L'article L. 5211-12-1 du code général des collectivités territoriales, créé par l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 29/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, impose aux EPCI à fiscalité propre d'établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les conseillers communautaires.

Seules sont concernées les indemnités relatives aux mandats et fonctions perçues en tant qu'élu communautaire.

Il s'agit des indemnités de fonction du président et des vice-présidents, de représentation au sein des syndicats mixtes et, le cas échéant, ce qui n'est pas le cas à la COR, des indemnités perçues au sein de société d'économie mixte ou de société publique locale.

Cet état doit être obligatoirement présenté, devant le Conseil communautaire, avant la présentation du budget primitif.

Le tableau présenté en séance récapitule pour 2020 l'ensemble de ces indemnités :

Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
VERCHÈRE	Patrice	4 108,37 €
PEYLACHON	Bruno	1 541,37 €
SOTTON	Martin	1 541,37 €
PRADEL	Christian	1 541,37 €
PONTET	René	1 541,37 €
LAFAY	Annick	1 541,37 €
MARTINEZ	Sylvie	1 541,37 €
MAIRE	Olivier	1 541,37 €
BLEIN	Bernadette	1 541,37 €
SERVAN	Alain	1 541,37 €
DARPHIN	Colette	1 541,37 €
DUBESSY	Gilles	1 541,37 €
GALILEI	Christine	1 541,37 €
JOYET	Guy	1 541,37 €
DESPRAS	Dominique	1 541,37 €

SI des Eaux Région de Tarare		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
GIRAUD	Pascal	1 010,92 €
GIRERD	Michel	404,18 €

Roannaise de l'Eau		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
LACROIX	Eric	689,20 €

SIEHVA		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
DESPRAS	Dominique	458,94 €

Syndicat Mixte Saône Turdine		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
PEYLACHON	Bruno	459,34 €

SYRIBT		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
DUBESSY	Gilles	459,34 €
JOYET	Guy	459,34 €

Syndicat Mixte du Lac des Sapins		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
MAIRE	Olivier	363,66 €
LORCHEL	Philippe	727,71 €

Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
PONTET	René	727,32 €

Syndicat Mixte du Beaujolais Vert		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
VERCHÈRE	Patrice	459,34 €

Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise		
NOM	Prénom	Montant mensuel de l'indemnité
VERCHÈRE	Patrice	Renonciation

DÉLIBÉRATION COR-2021-082
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil communautaire le projet du budget primitif 2021 - Principal, comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	34 436 619,26 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	15 099 611,60 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget principal ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-083
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 – Assainissement, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	3 714 791,23 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	3 904 720,92 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Assainissement ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-084
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 – Assainissement non collectif, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	5 473,92 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	92 846,52 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Assainissement non collectif ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-085
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ÉCONOMIE
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 - Économie, comme suit :

BUDGET ÉCONOMIE

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	3 663 675,94 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	8 063 199,06 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Économie ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-086
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOISIRS
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 – Loisirs, comme suit :

BUDGET LOISIRS

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	2 752 154,00 €
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D’APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Loisirs ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-087
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DECHETS
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 -- Déchets, comme suit :

BUDGET DÉCHETS

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	5 834 318,87 €
Section d’INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	1 305 265,24 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D’APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Déchets ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-088
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ABATTOIR
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 - Abattoir, comme suit :

BUDGET ABATTOIR

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	213 200,54 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	567 141,16 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Abattoir ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-089
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ZONES
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 – Zones, comme suit :

BUDGET ZONES

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	1 612 453,57 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	1 371 465,87 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Zones ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-090
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ÉNERGIES
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021– Énergies, comme suit :

BUDGET ÉNERGIES

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	411 954,07 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	5 225 509,00 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Énergies ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-091
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET OFFICE DE TOURISME
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 - Office de tourisme, comme suit :

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	85 600,01 €
-------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Office de tourisme ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-092
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET EAU POTABLE
EXERCICE 2021

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, conformément au rapport qui a été transmis, présente aux membres du Conseil le projet du budget primitif 2021 - Eau potable, comme suit :

BUDGET EAU POTABLE

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	708 573,41 €
Section d'INVESTISSEMENT équilibrée en DÉPENSES et RECETTES à hauteur de	886 090,44 €

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le budget primitif 2021 pour le budget Eau potable ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-093
FINANCES - COMPTABILITÉ
OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu l'instruction codificatrice M14, M49 et M41 ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) permettent d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement payées dans l'année et qu'ainsi les marchés peuvent être signés dans les limites financières de l'autorisation de programme sans mobiliser prématurément la totalité des crédits budgétaires ;

Monsieur Christian PRADEL, Vice-président délégué aux Finances, présente au Conseil, en complément du vote du budget primitif 2021, la modification des AP/CP suivantes :

• **Budget principal :**

N° AP	Libellé	Montant AP	Crédits de paiement			
			Réalisés	2021	2022	2023
150026	Aménagement urbain Ilot Jean Jaurès	2 303 544	2 148 759	154 785		
AP190001	Fonds de concours 2019 - 2020	754 961	590 335	164 606		
AP200001	Réfection piscine Cours	3 540 000	25 932	1 040 000	2 120 000	354 068
AP200002	Réfection piscine Amplepuis	1 120 000	0	175 000	712 000	233 000
AP20004	Mur d'escalade	650 000	0	0	0	0

L'autorisation de programme relatif au projet du mur d'escalade est momentanément suspendue.

- **Budget Économie**

N° AP	Libellé	Montant AP	Crédits de paiement			
			Réalisés	2021	2022	2023
AP190010	Tiers lieu La Bobine	1 355 978	472 978	883 000		

- **Budget Assainissement**

N° AP	Libellé	Montant AP	Crédits de paiement			
			Réalisés	2021	2022	2023
150027	Mise en conformité système collecte	621 000	17 201	340 000	263 799	
150028	Équipements ouvrage diagnostic permanent	240 000	12 504	55 500	171 996	

- **Budget Déchets**

N° AP	Libellé	Montant AP	Crédits de paiement			
			Réalisés	2021	2022	2023
180004	Véhicules collecte latérale	1 487 050	1 177 050	310 000		

- **Budget Abattoir**

N° AP	Libellé	Montant AP	Crédits de paiement			
			Réalisés	2021	2022	2023
210401	Rénovation de l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey	5 360 000	0	497 000	2 500 000	2 363 000

- **Budget Énergies**

N° AP	Libellé	Montant AP	Crédits de paiement			
			Réalisés	2021	2022	2023
AP1902	Photovoltaïque	2 227 743	707 207	376 762	566 793	576 981
AP1903	Réseaux de chaleur	5 015 929	274 182	4 741 747		

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 1

DÉCIDE

1 – DE MODIFIER pour 2021 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées ci-dessus ;

2 – DE SUSPENDRE pour 2021 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées ci-dessus ;

3 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-094**FINANCES - COMPTABILITÉ****OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE
POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE À LES OLMES**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI ;

Vu la délibération n°COR 2019-024 du Conseil communautaire, en date du 6 février 2019, approuvant la charte de partenariat portant pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et ses communes ;

Vu la délibération n°COR 2019-099 du Conseil communautaire, en date du 4 avril 2019, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal de Vindry-sur-Turdine, en date du 26 mars 2019, approuvant la charte de partenariat valant pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal de Vindry-sur-Turdine, en date du 7 mai 2019, sollicitant le soutien de la COR par le biais d'un fonds de concours ;

Vu la délibération n°COR 2019-315, en date du 26 septembre 2019, approuvant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Vindry-sur-Turdine pour la construction d'une halle à Les Olmes ;

Vu la délibération n°86 du Conseil municipal de Vindry-sur-Turdine, en date du 15 décembre 2020, sollicitant la demande de versement d'un fonds de concours ;

Monsieur le Président propose le versement du fonds de concours pour le projet de la Commune de Vindry-sur-Turdine, relatif à la construction d'une halle à Les Olmes, selon le plan de financement suivant :

Vindry-sur-Turdine : construction de la halle à Les Olmes			
Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Montant HT en €
Frais de publication	90,00	Commune	36 465,74
Travaux	59 801,74	Fonds de concours COR	29 776,00
Mission SPS	1 150,00		
Mission MOE	5 200,00		
TOTAL HT	66 241,74	TOTAL HT	66 241,74

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 58

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DÉCIDE

1 – D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours d'un montant de 29 776 € à la Commune de Vindry-sur-Turdine pour la construction de la halle à Les Olmes sous réserve d'avoir respecté les clauses du contrat ;

2 – DE MANDATER Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION COR-2021-095
OBJET : VOEU - SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Monsieur le Président souhaite porter à la connaissance des conseillers communautaires une motion relative à la sobriété foncière adoptée le 3 mars dernier par l'Association des Communautés de France (AdCF) à laquelle la COR adhère.

Cette motion a été transmise aux parlementaires pour éclairer leurs débats dans le cadre de l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Souscrivant à l'impératif de sobriété foncière, l'AdCF exprime une position équilibrée et nuancée sur cet objectif qui correspond aux enjeux du territoire de l'ouest rhodanien et appelle à une relation de confiance renouvelée entre l'Etat et les collectivités locales.

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer pour s'associer à la position exprimée par l'AdCF sur la sobriété foncière.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 57

Contre : 1

Abstention(s) : 0

DÉCIDE

1 – DE S'ASSOCIER à la position exprimée par l'Association des Communautés de France sur la sobriété foncière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu le Président,

Patrice VERCHÈRE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrice Verchère', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'OUEST RHODANIEN' around its perimeter.